

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHU DIJON BOURGOGNE



9 juillet 2021

## CHU Dijon Bourgogne : Reprise des visites dans le respect des gestes barrières

Face à un rebond de l'épidémie de COVID-19, la Direction générale du CHU Dijon Bourgogne avait fait le choix de déclencher le niveau maximum de son plan blanc le 19 octobre 2020. Les indicateurs récents reflétant une circulation plus faible du virus sur le territoire de la région Bourgogne-Franche-Comté et se traduisant par une diminution de la pression hospitalière, la Direction générale a décidé la levée de son plan blanc le mercredi 23 juin 2021. Dans la suite de cette décision, les visites auprès des patients hospitalisés au sein de l'établissement sont de nouveau possibles.

### Une reprise des visites dans des conditions de sécurité pour tous

Depuis ce jeudi 08 juillet 2021, le CHU Dijon Bourgogne autorise de nouveau les visites auprès des patients hospitalisés. Afin de protéger au mieux les patients, les visiteurs et les professionnels de l'établissement, celles-ci sont organisées par les équipes médicales et la direction de l'hôpital, en tenant compte de chaque situation individuelle.

Conscient de l'importance de ces visites pour les patients et leurs proches, l'établissement met tout en œuvre pour les permettre dans les meilleures conditions. Néanmoins, il est important de respecter un cadre garantissant la sécurité de tous :

- **Les visites ne sont pas autorisées aux visiteurs atteints de la COVID-19, présentant des signes évocateurs de COVID-19 ou qui ont été en contact avec une personne atteinte du virus dans les 14 jours précédents la visite.**
- Les patients ne peuvent recevoir **qu'un visiteur à la fois dans leur chambre**, Exception faite pour les patients mineurs qui peuvent eux être visités par leurs deux parents ensemble, dans des conditions définies par le service.
- **Il est préconisé que les visiteurs aient bénéficié d'une vaccination complète contre la COVID-19.** Nous incitons les visiteurs non encore vaccinés à initier leur vaccination et, au moindre doute, à **réaliser un test PCR et d'en attendre le résultat avant leur visite.**
- Les visites peuvent se tenir sur des créneaux horaires déterminés par les équipes médicales.

*NB : Certains services peuvent appliquer des mesures spécifiques. Les visiteurs sont invités à se renseigner en amont de leur venue.*

Conformément aux indications affichées au sein du CHU, **tous les visiteurs doivent veiller au strict respect de l'ensemble des mesures barrières, y compris dans la chambre du patient :**

- Désinfection des mains en particulier à l'entrée et à la sortie de la chambre
- Port du masque obligatoire pendant toute la visite
- Mesures de distanciation

Les équipements de protection individuelle doivent être adaptés à la situation et conformes à ceux recommandés par le personnel du service.

Enfin, **les patients venant en consultation externe ne peuvent toujours pas être accompagnés**, sauf situation particulière nécessitant la présence d'un tiers accompagnant.

### La vaccination, clef de voute pour faire face au virus

L'amélioration de la situation sanitaire, que traduit la baisse du seuil épidémique, ne doit pas infléchir le niveau de vigilance. L'émergence de variants et le taux d'immunité collective de la population générale non encore atteint doivent inciter à la poursuite de la vaccination.

#### ⇒ **Comment se faire vacciner ?**

En prenant rendez-vous sur le site <https://www.doctolib.fr/> dans un centre de vaccination proche de chez soi.

#### ⇒ **Au CHU, les centres de vaccination et de dépistage restent ouverts tout l'été :**

##### Centre de vaccination

- **Où ?** Campus Paramédical (12 Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny, 21000 Dijon)
- **Comment ?** Via [Doctolib](#)
- **Type de vaccin ?** Pfizer BioNTech
- **Pour qui ?** Tous les adultes de 18 ans et pour les mineurs dès 12 ans

##### Centre de dépistage

- **Où ?** 1 rue du midi à Quetigny (ancienne crèche Montesson)
- **Quand ?** De 7h à 17h - 7j/7j, y compris les jours fériés
- **Comment ?** Sur rendez-vous de au 03.80.66.90.77 (7h30/19h en semaine, 10h/16h45 le week-end)